

• ARRÊTÉ DU 9 MAI 2017 •

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SÉCHERESSE

La communauté d'agglomération
Caux vallée de Seine
vous informe :

**Tous les usages d'eau
non indispensables
sont interdits
ou restreints selon
les secteurs.**

**Tous les détails
sur www.cauxseine.fr
ou auprès de votre mairie**